

Cinquième réunion du Comité consultatif sur la radio amateur canadienne
(CCRAC)

DATE: Le vendredi 22 septembre 1995
HEURE: De 9 h à 15 h
390, Brant Street
LIEU: 2e étage
Burlington (Ont.)

PRÉSIDENT : Mike Connolly

PARTICIPANTS:

Industrie Canada:	ARC :
	Pierre Roger
Darius Breau	Jim Dean
Tom Jones	Bill Gillis
Merrill Moore	Ken Pulfer
	Farrell Hopwood

1) Examen et approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2) Adoption du compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 20 avril est adopté tel quel.

3) Point sur les initiatives en matière de délégation des activités des radioamateurs

a) Acceptation du protocole d'entente

La dernière version du protocole est présentée. Des discussions ont lieu sur le rôle qu'Industrie Canada jouerait au sein du conseil d'administration de la société sans but lucratif et sur son degré de responsabilité vis-à-vis des radioamateurs. Quelqu'un fait remarquer que la société doit représenter les opinions de tous les radioamateurs. Outre cette question, il y a celle des obligations contractuelles que doit assumer la société en vertu de l'accord intervenu avec Industrie Canada.

On signale que la constitution de la société est importante étant donné qu'il faut que les radioamateurs aient l'impression que celle-ci travaille dans leurs intérêts. L'ARC met en garde contre la confusion : le rôle de la société est d'offrir des services et non

de défendre les droits des radioamateurs. On s'entend pour dire que le protocole, après quelques changements rédactionnels mineurs, est acceptable aux deux parties.

b) Rapport d'étape sur l'étude et le projet pilote concernant les radioamateurs

Le contrat entre Industrie Canada et l'ARC concernant l'étude des radioamateurs a été signé cet été et les travaux avancent rondement. Le plan détaillé a été élaboré et des entrevues sont en cours avec les examinateurs délégués, les radioamateurs et le personnel d'Industrie Canada. La première version d'un document de travail sera prête d'ici la fin du mois. L'ARC indique qu'elle apprécie beaucoup l'aide fournie par Industrie Canada et elle adresse des remerciements particuliers à Jim Cummings pour ses efforts.

Le contrat entre Industrie Canada et l'ARC relativement au projet pilote est en cours de rédaction. Ce projet a pour objet d'élaborer un plan transitoire incluant la mise en oeuvre future d'activités déléguées. Une partie du travail à faire consiste à examiner ce dont on a besoin pour constituer et utiliser une société sans but lucratif. L'ARC et Industrie Canada estiment tous deux qu'une société sans but lucratif sera nécessaire pour offrir des services délégués et qu'il faut régler la question le plus tôt possible.

c) Mise à jour concernant l'analyse de rentabilisation et état de la question des licences générales

Jim Dean fait un exposé sur la façon dont ont évolué le processus de délégation et l'analyse de rentabilisation depuis la dernière réunion du CCRAC. Industrie Canada continue à travailler à la définition de la notion de licence générale, au sujet de laquelle il est en train de préparer un projet de réglementation. On fait remarquer qu'il est impératif que le mécanisme de réglementation concernant l'autorisation d'un certain type de licence générale soit élaboré étant donné que le succès de l'initiative en matière de délégation dépend de cette question.

4) Examen des activités courantes

a) Antennes et bâtis d'antenne - Mise à jour

Industrie Canada a publié la version finale de la Circulaire des procédures concernant les clients à la fin de juin. L'ARC remarque que le Ministère a rencontré moins de problèmes relativement à cette question ces derniers temps et que le public ainsi que les municipalités semblent mieux percevoir la situation. Ce qui semblait au départ une confrontation à de nombreux égards a finalement pris la forme d'une collaboration mutuelle. Comme on semble avoir la situation en main, il n'est pas utile que la question demeure à l'ordre du jour.

b) EMCAB 2

Le porte-parole assurant la liaison entre l'ARC et le gouvernement a rencontré le

directeur général, Techniques du spectre, l'été dernier, afin de discuter d'EMCAB-2. On lui a dit que toutes les observations qu'il voudrait faire, du point de vue de l'ARC, seraient examinées. L'ARC rassemble les éléments de sa position et les présentera à Industrie Canada. Si elle comprend bien la situation, le document EMCAB-2 servira uniquement pour résoudre des situations autrement irréconciliables et on examinera toutes les autres avenues avant d'y avoir recours. Industrie Canada indique que c'est bien le cas et que nos procédures sont claires : les mesures faites en vertu du document EMCAB-2 serviront uniquement en dernier recours.

c) Permis international pour radioamateurs

Le Canada a accédé à la convention et va maintenant reconnaître ce permis comme autorisant les radioamateurs étrangers à utiliser une station au Canada.

d) Mesures de suivi - CCRAC

On passe en revue la liste des mesures de suivi des réunions antérieures du CCRAC.

e) Arrangement de partage de la bande 220-222 MHz avec la FCC

La Federal Communications Commission (FCC) a accepté, en principe, de préparer un document sur l'arrangement de partage proposé par Industrie Canada et elle attend l'approbation de la National Telecommunications Information Agency (NTIA) avant de conclure l'entente. Une fois que la NTIA aura donné son accord, la FCC signera les arrangements de partage. À ce moment-là, Industrie Canada et l'ARC devraient s'assurer d'unir leurs efforts pour informer les radioamateurs de toute nouvelle exigence d'exploitation.

5) Nouvelles questions

a) Politique d'assignation des indicatifs d'appel

Vu l'attribution régionale des préfixes d'indicatif d'appel, certaines régions du pays ont accès à des indicatifs à deux lettres plus facilement que d'autres régions. Cette anomalie fait que les grandes provinces comme l'Ontario et le Québec ont un choix plus limité d'indicatifs d'appel à deux lettres. Pour les radioamateurs de ces provinces, le processus d'assignation des indicatifs d'appel n'est pas équitable. Le bureau d'Industrie Canada en Ontario demande que des blocs d'indicatifs supplémentaires soient mis à la disposition des radioamateurs ontariens.

On reconnaît que la présente situation existe à cause de la politique d'attribution régionale pour les indicatifs d'appel. L'ARC reconnaît que cette question appelle une solution et il serait préférable d'avoir une politique définitive en matière d'assignation des indicatifs d'appel avant la délégation. Cependant, les représentants croient que pour examiner le processus correctement et pour proposer des solutions opportunes, il faudra faire une consultation nationale. L'ARC propose que l'on constitue un groupe

national pour discuter de la question et pour présenter des recommandations sur la procédure à retenir. Industrie Canada est d'accord avec cette approche et offre de travailler à faciliter les réunions du groupe.

On discute de l'assignation des indicatifs d'appel de la série @Q⁻. Vu l'importance internationale du suffixe QST, l'ARC a demandé qu'Industrie Canada n'assigne pas cet identificateur. Cependant, Industrie Canada a indiqué que les bureaux de district pourraient, s'ils le jugent opportun, assigner d'autres indicatifs de la série @Q⁻ si les amateurs le leur demandent.

b) Discussion sur la pétition présentée par RAQI relativement au brouillage préjudiciable.

À la dernière réunion du CCRAC, Radio amateur du Québec Inc. (RAQI) a présenté à Industrie Canada une pétition de plus de 1 000 signatures de radioamateurs du Québec, des provinces de l'Atlantique et de l'Ontario. Cette pétition visait à informer Industrie Canada des problèmes touchant les bandes des radioamateurs et plus précisément le brouillage intentionnel qui y était causé et demandait que l'on examine les solutions possibles. RAQI a eu une rencontre ultérieure avec les porte-parole du bureau régional d'Industrie Canada au Québec et plusieurs mesures ont alors été proposées. On a décidé que l'ARC était l'organisation nationale représentant les radioamateurs et que les points discutés devaient être étudiés par le CCRAC. La discussion se poursuit sur les questions suivantes.

i) Formation

Devant les restrictions imposées au service d'amateur, le nombre de radioamateurs autorisés a presque doublé au cours des cinq dernières années. Une telle popularité fait que de nombreux radioamateurs ont commencé à exploiter leur station sans pouvoir compter sur les conseils d'autres amateurs expérimentés. De même, la plupart des cours destinés aux radioamateurs mettent l'accent sur des questions qui permettront aux candidats de subir leur examen avec succès, examen dont le contenu est plus technique qu'opérationnel. Par conséquent, on s'entend pour dire que l'ARC devrait lancer une campagne de sensibilisation pour les nouveaux radioamateurs, afin de montrer l'importance d'utiliser des procédures opérationnelles appropriées. Cette campagne pourrait débiter à l'échelon du club local de radioamateurs afin de responsabiliser les exploitants. En outre, on devrait inciter les radioamateurs expérimentés à aider les nouveaux titulaires de licence à démarrer.

Il est également question d'adopter des mesures pour reconnaître l'excellence au sein de la collectivité des radioamateurs. À l'heure actuelle, il existe bien une récompense pour souligner le service éminent de personnes ayant consacré leur vie à la radio amateur, mais cette distinction n'est remise que très rarement et dans des cas vraiment exceptionnels. L'ARC va se pencher sur la question pour voir s'il n'y a pas moyen d'établir un certificat de mérite des radioamateurs qu'on pourrait accorder suivant des conditions moins rigoureuses.

ii) Divulgarion de renseignements concernant les certificats

Industrie Canada a toujours compté sur le professionnalisme des radioamateurs pour s'autoréglementer. Cependant, les radioamateurs ne disposent d'aucun moyen pour vérifier la compétence des autres exploitants. Les renseignements contenus dans la base de données sur les certificats sont pour la plupart non confidentiels, mais certains éléments, comme le lieu et la date de naissance, le sont. C'est pourquoi le public n'a pas accès à la base de données. De même, le contenu des dossiers concernant les certificats et les indicatifs d'appel des radioamateurs est conservé dans deux bases de données distinctes d'Industrie Canada, sans qu'il ne soit prévu de moyen pour appairer les données.

On a décidé qu'Industrie Canada devait permettre au public de consulter l'information sur les certificats des radioamateurs afin de vérifier les privilèges d'exploitation, éventuellement par le biais d'Internet. Industrie Canada va discuter de la question avec les responsables de son groupe des systèmes automatisés pour déterminer la façon de réaliser cet accès.

iii) Code d'éthique

On discute d'une proposition suivant laquelle on devrait préparer un code d'éthique pour les radioamateurs comme celui qu'a élaboré l'American Radio Relay League aux États-Unis. L'ARC examinera la question de plus près.

iv) Participation des amateurs aux enquêtes sur le brouillage

Industrie Canada demande que les radioamateurs participent au règlement de leurs problèmes de brouillage. Afin d'aider les clubs ou les personnes à régler des cas de brouillage, Industrie Canada prend des mesures proactives comme offrir de la formation pour repérer et déceler les sources de brouillage. En outre, on pourrait préparer une brochure et un vidéo pour exposer les techniques utilisées pour déceler les sources de brouillage.

Dans les cas où des poursuites sont intentées par Industrie Canada à cause d'actes volontaires de brouillage au service d'amateur et aux autres services radio, Industrie Canada devrait continuer à faire part des résultats de ces poursuites à la collectivité des radioamateurs.

6) La séance est levée après quoi on fait faire une visite du centre de service du spectre d'Acton.

Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CCRAC aura lieu le mercredi 17 avril 1996 à l'Administration centrale d'Industrie Canada à Ottawa.